



ARRETE DU MAIRE
Police Municipale

Objet : Réglementation temporaire de la circulation et du stationnement au 32 – 34 rue Viette, livraison de garages préfabriqués – HABITAT 25 -
ARR 2024-06-04-74-

Nous, Maire de la commune de Seloncourt,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2212-5, L 2213-1, L 2213-2, L 2215-4, L 2215-5, L 2216-1 et L 2216-2,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 411-1 et suivants,

Vu la demande formulée par la société ZAPF SARL de Strasbourg -67-

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions nécessaires pour permettre la bonne organisation et le bon déroulement de la livraison de garages préfabriqués au 32/34 rue Viette pour le compte d'HABITAT 25.

--- ARRÊTONS ---

ARTICLE 1 : Par mesures de sécurité liées à la livraison de garages préfabriqués par la société ZAPF de Strasbourg pour le compte de HABITAT -25-, la circulation et le stationnement de tous véhicules sont strictement interdits sur les places de parking et aux abords du 32 / 34 Rue viette et sur les places de stationnement situées au n° 15/17 de la rue viette de Seloncourt le Vendredi 21 juin 2024 de 08 h 00 à 17 h 00.

ARTICLE 2 : Les véhicules en stationnement gênant feront l'objet d'un procès-verbal et d'une mise en fourrière immédiate par les services de police compétents.

ARTICLE 3 La signalisation réglementaire sera conforme aux prescriptions en vigueur et sera mise en place par la société ZAPF DIE GARAGE SARL de Strasbourg -67000- sous leur responsabilité. Des panneaux d'interdiction de stationner seront apposés au 32 et 34 rue Viette au moins 7 jours avant la livraison des garages et de la présence de l'ensemble routier pour informer les usagers et les riverains.

ARTICLE 4 : Monsieur le Commissaire Central de Police, Monsieur le Commandant de Gendarmerie ainsi que la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Seloncourt, le 4 juin 2024

L'adjoint à la Voirie et à la circulation

Monsieur Jean Marc ROBERT


